

Actualisation sur l'évolution du droit du travail - Mise à niveau et rappels sur l'application de la CCN n°3175



POURQUOI CETTE FORMATION ?

Cette formation vous permettra d'optimiser la gestion de vos Ressources Humaines et de mettre à niveau votre connaissance en droit du travail et droit social.

DATES

Le 18 octobre 2018

LIEU

Pontivy

INTERVENANT

Me C. GOSSEAUME

PUBLIC

Directeurs/responsables, DAF, Comptables, Chargés des Relations Humaines, administrateurs en charge du suivi des RH

PRÉ-REQUIS

Aucun

MÉTHODOLOGIE

Formation participative qui permet aux participants de poser les questions relatives aux problématiques rencontrées et à celles qu'ils se posent, tant sur les thèmes abordés mais à déborder sur des thèmes satellites liés, voire indissociables.

Apporter des réponses concrètes, fondées sur le droit et sur des exemples réels appropriés ou rencontrés par le formateur.

Un « power point » qui permet les prises de notes est remis aux participants. Il sert de « fil rouge » en présentant les bases législatives, réglementaires et conventionnelles.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

A SAVOIR

Formation animée par un avocat.

Un document pédagogique sera remis à l'issue de la formation.

OBJECTIFS

- Informer les participants sur la réforme du code du travail par ordonnances «Macron»,
- Maîtriser les fondamentaux en droit du travail et social
- Actualiser ses connaissances sur l'évolution juridique liée aux organismes de tourisme appliquant la CCN des organismes de tourisme

CONTENU

Rappel des 3 principes fondamentaux du droit du travail

Les 5 ordonnances « Macron » et les décrets d'application parus

1. Renforcement de la négociation collective par accord d'entreprise : conditions et limites : durée du travail, rémunération, mobilité...,
2. Création du CSE au 01/01/2020 : missions et organisation dans les organismes d'au moins 11 salariés et de moins de 50 salariés...,
3. a) prévisibilité et sécurisation des relations de travail : inaptitude, rupture conventionnelle collective, modification du motif de licenciement après notification à la demande de l'une ou l'autre partie, modèle type de lettre de licenciement, plafonnement des ind. Prud'homales, nullité du licenciement..., b) CDD : durée, renouvellement, calcul délai de carence,
4. Modification du cadre et du champ d'application de la CCN à l'initiative du gouvernement...,
5. Le compte professionnel de prévention...,
6. Prélèvement à la source en 2019.

Rappel des bases et mise à niveau en matière de droit du travail et social (CCN) :

- Les contrats de travail (CDI et CDD, temps complet et partiel,
- Les avenants au contrat de travail avec ou sans accord du salarié,
- Les élections des DP (procédure),
- Le règlement intérieur et les notes de service,
- Répondre aux questions particulières des participants.